



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 25 JANVIER 2021

N°2021-05

L'an deux mille vingt et un et le lundi 22 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 15/02/2021

**Date d’Affichage** : 15/02/2021

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Secrétaire** : Christelle BEGEAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

**Objet de la délibération** : Signature d'une convention entre la commune et l'Agence des Territoires de la Vienne dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-17 concernant le projet de création d'un lotissement communal, c'est pourquoi, il souhaite confier à l'Agence des Territoires 86 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant les définitions des besoins de l'opération et des contraintes à prendre en compte, ainsi que les scénarios d'aménagement et d'analyse de la faisabilité technique et financière.

Une convention reprenant les éléments d'étude et les coûts financiers sera signée entre la commune (le maître d'ouvrage) et l'AT86, le prestataire de service.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que les documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité au compte 2031

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 23 février 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20210223-D2021\_05-DE  
Regu le 23/02/2021